

Envoi par courriel

Québec, le 7 février 2018

Madame Catherine Gaudette  
Transports Canada  
700, place Leigh-Capreol  
Dorval (Québec) H4Y 1G7

**Objet : Projet de construction d'un terminal d'approvisionnement de  
carburant aéroportuaire à Montréal-Est  
Question complémentaire du 7 février 2018 (DQ11)**

Madame,

À la suite de la première partie de l'audience publique tenue les 22 et 23 janvier derniers sur le projet mentionné, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier, vous soumet la question suivante :

- Est-ce que la réglementation applicable pour le transport ferroviaire de produits pétroliers exige une assurance en vigueur pour couvrir les accidents/incidents ?

Si oui, quels sont les seuils minimaux exigés et la nature des dommages couverts.

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 9 février 2018 prochain, compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**Original signé**

Lynda Carrier  
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

Édifice Lomer-Gouin  
575, rue Jacques-Parizeau, bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6  
Téléphone : 418 643-7447  
(sans frais) : 1 800 463-4732  
Télécopieur : 418 643-9474  
communication@bape.gouv.qc.ca  
www.bape.gouv.qc.ca  
twitter.com/BAPE\_Quebec